



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Plan de sobriété énergétique VNF

Avril 2023

Chaque
geste compte
ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

Sommaire :

Préambule	3
I - Textes de référence	4
II - Etat des lieux énergétique et cible	4
III - Action d'anticipation et de gestion du risque de pénurie de carburants, et du risque de délestage sur le réseau pendant l'hiver	5
- 3.1 Infrastructures prioritaires ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'exemption	5
- 3.2 Mesures en cas de coupures sur le réseau électrique en dehors des infrastructures ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'exemption	5
- 3.3 Mise à jour du PCA de l'établissement et des PCA locaux	5
IV. Plan de sobriété énergétique de VNF.....	6
IV.1 Mesures de sobriété énergétique	6
1 Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine bâti et des équipements industriels et numériques	6
- 1.1 Renforcer la connaissance et organiser la maîtrise de l'énergie au sein de l'établissement	6
- 1.2 Agir de manière immédiate sur les modalités d'exploitation et les éco comportements dans les bâtiments	9
- 1.3 Améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments	12
- 1.4 Améliorer la performance énergétique des équipements et ouvrages fluviaux	16
- 1.5 Favoriser la sobriété énergétique du numérique	18
2 Favoriser des mobilités durables des personnels	21
- 2.0 Renforcer le pilotage des enjeux de mobilités durables	21
- 2.1 Optimiser les consommations énergétiques des déplacements professionnels	21
- 2.2 Optimiser les consommations énergétiques des déplacements domicile travail	28
3 Accompagner le report modal et la transition énergétique de la navigation fluviale	30
- 3.1 Accompagner le report modal des marchandises vers la voie d'eau	30
- 3.2 Améliorer la performance énergétique et la décarbonation des flottes fluviales	31
4 Réseau à énergie positive : développer les énergies renouvelables sur le domaine fluvial	34
- 4.1 Développer les énergies renouvelables sur le domaine fluvial	34
- 4.2 Contribuer à l'émergence des énergies renouvelables	34
IV.2 Organisation interne et suivi du plan	35
Annexes	36

Préambule :

VNF dispose depuis 2020 d'une feuille de route pour un établissement écoresponsable, et s'est engagé dans une politique ambitieuse de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et de maîtrise de ses consommations d'énergie. Par ailleurs, dans le cadre de son contrat d'objectifs et de performance 2020-2029, l'établissement est au cœur de la transition écologique du secteur des transports, avec des objectifs d'accompagnement du report modal et de la performance énergétique des flottes, et de développement des énergies renouvelables. Ces actions s'insèrent totalement dans la planification de plus long terme de la transition écologique de l'Etat. Dans le contexte énergétique et international actuel, le Gouvernement a annoncé en octobre 2022 les premières mesures d'un plan national en faveur de la sobriété énergétique du pays. Des efforts complémentaires d'économie d'énergie ont été nécessaires pour l'hiver 2022/2023 afin d'éviter des ruptures et des coupures. Ce plan national demande à l'ensemble des services et opérateurs de l'Etat, aux entreprises, collectivités et citoyens, de réduire de 10% leur consommation d'énergie. Dans ce contexte d'urgence, et dans un souci d'exemplarité, VNF s'est engagé à appliquer les 20 mesures nationales identifiées dans la circulaire TRED22321496C du 10 novembre 2022.

Le plan de sobriété énergétique (PSE) de VNF constitue la déclinaison opérationnelle du macro-plan d'actions élaboré et transmis fin octobre 2022 à la Ministre de la Transition Ecologique et au Ministre délégué chargé des transports. Il a fait l'objet d'une communication au CHSCT central le 21 octobre 2022, et au Conseil d'administration le 19 décembre 2022. Il s'articule autour de 4 enjeux et de 12 objectifs.

1. Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine bâti et des équipements industriels et numériques
2. Favoriser des mobilités durables des personnels
3. Accompagner le report modal et la transition énergétique de la navigation fluviale
4. Réseau à énergie positive : développer les énergies renouvelables sur le domaine fluvial

Pour VNF, l'objectif est :

- De réduire sa consommation à court terme, pour l'hiver 2022/2023, en particulier lors des moments critiques, puis pour les hivers suivants ;
- D'assurer sa résilience face à d'éventuelles coupures, en intégrant ces risques dans son plan de continuité d'activités (PCA) ;
- De poursuivre et amplifier les actions de sa feuille de route d'établissement public écoresponsable, avec l'objectif d'une réduction durable de ses consommations d'énergie d'ici 2024 de l'ordre de 10%, soit environ 4 GWh/an, puis d'atteindre les objectifs cibles d'économies d'énergie pour les sites soumis au décret éco tertiaire (- 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050).

Ce plan de sobriété énergétique de VNF concerne notamment les bâtiments, les ouvrages, les déplacements, l'organisation du travail et touche donc de près ou de loin le quotidien de l'ensemble des personnels. Les actions devront évidemment être adaptées en fonction des possibilités et attentes locales.

« Le présent document constitue un document d'orientation et de pilotage interne de VNF, faisant référence à différents services et instances propres à l'établissement.

Ce plan sera actualisé régulièrement notamment en fonction de l'évolution du dispositif Services Publics Ecoresponsables (SPE).

La mise en œuvre de ce plan est suivie par le comité exécutif de VNF, avec des jalons trimestriels jusque fin 2024. La « task force » mise en place avec un référent énergie de chaque direction assure l'animation et le suivi opérationnel, et le reporting au comex.

I. Textes de référence

- Plan de sobriété énergétique de l'Etat, publié le 6 octobre 2022
- Plan de sobriété énergétique du MTECT
- Circulaire relative au plan de sobriété énergétique du 10 novembre 2022 (applicable aux EP)
- Circulaire n° 6363-SG du 25 juillet 2022 relative à la sobriété énergétique et à l'exemplarité des administrations de l'État
- Circulaire du 25 février 2020 sur les Services Publics Ecoresponsables (SPE)
- Plan Services Publics Ecoresponsables de VNF
Décret dit Ecoénergie tertiaire (ou DEEET) du 23 juillet 2019
- Décret dit BACS du 20 juillet 2020 relatif au système d'automatisation et de contrôle des bâtiments non résidentiels et à la régulation automatique de la chaleur
- Arrêté du 5 juillet 1990 fixant les consignes générales de délestages sur les réseaux électriques
- Décret dit Ecoénergie tertiaire (ou DEEET) du 23 juillet 2019



II. Etat des lieux énergétique et cible

En 2019, année de référence considérée, on estime que la consommation énergétique des énergies de réseaux de l'établissement (hors fioul et réseau de chaleur) connue dans l'OSFI s'élevait à environ 42.3 GWh (35.7 pour l'électricité et 6.6 pour le gaz). A titre indicatif, la consommation énergétique des bâtiments tertiaires représente environ 9.5 GWh pour les énergies de réseaux en 2019.

L'objectif est donc de réduire les consommations d'électricité et de gaz d'environ 4 GWh pour atteindre une consommation d'environ 38 GWh d'ici fin 2024 à périmètre constant.

L'électricité représente environ 76% de ces consommations (15% pour le gaz).

Voir détails en annexe 1.

On considère que les ouvrages fluviaux comptent pour environ 30 à 50% des consommations d'électricité.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Consommations énergétiques annuelles des énergies de réseaux (gaz et électricité) en MWh et en € dont consommations électriques du pompage, et dont consommations énergétiques de réseau des bâtiments tertiaires	DIEE/MDDI	-10%/ année de référence	31/12/2024	Annuel

III. Action d'anticipation et de gestion du risque de pénurie de carburants, et du risque de délestage sur le réseau pendant l'hiver

3.1 Infrastructures prioritaires ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'exemption

Au titre de l'arrêté de 1990* est élaborée la liste à jour des sites dits prioritaires faisant l'objet d'une exemption. Cette liste est actualisée au moins annuellement par la DJEF (responsable sûreté défense) avec l'appui des DT, et notamment du réseau RSD.



© VNF - damien Lachas

3.2 Mesures en cas de coupures sur le réseau électrique en dehors des infrastructures ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'exemption

Les mesures détaillées en cas de délestage électriques pour les infrastructures non concernées par un arrêté préfectoral d'exemption sont intégrées dans les PCA actualisés de chaque direction territoriale.

3.3 Mise à jour du Plan de Continuité des Activités (PCA) de l'établissement et des PCA locaux

Le PCA national et les PCA locaux des directions territoriales prennent en compte le risque de délestage électrique.

La DJEF est en charge de s'assurer annuellement de l'actualisation des PCA en cas de besoin.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
% PCA actualisé et validé	DJEF (responsable sûreté défense)	100%	T1 2023	Annuel

Exemples de jalons intermédiaires :

- T4 2022 actualisation du PCA national
- T1 2023 fin de l'actualisation des PCA des DT
- T3 2023 préparation de l'hiver 2023/2024
- T4 2024 préparation de l'hiver 2024/2025

* Arrêté du 5 juillet 1990 fixant les consignes générales de délestages sur les réseaux électriques

IV. Plan de sobriété énergétique de VNF

IV.1 Mesures de sobriété énergétique

1. Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine bâti et des équipements industriels et numériques

(Économies sur les énergies de patrimoine de réseaux (électricité, gaz, chaleur) ou hors réseaux (fioul, biomasse))

1.1 Renforcer la connaissance et organiser la maîtrise de l'énergie au sein de l'établissement

1.1.1 Nomination d'un.e référent.e énergie national.e et mise en place d'un réseau de référents et d'ambassadeurs énergie

La nomination d'un référent énergie national et des référents énergie des directions vise à organiser le pilotage de la maîtrise de l'énergie tout en coordonnant l'expertise et les actions nécessaires au sein de l'établissement pour atteindre les objectifs visés. Par ailleurs, des ambassadeurs énergie sont chargés d'accompagner et veiller aux bonnes pratiques d'économies d'énergie.

Les rôles et responsabilités des référents énergie et des ambassadeurs énergie sont détaillés dans les documents internes de cadrage associés. L'organisation mise en œuvre pour la coordination, déclinaison et suivi du présent plan est décrite au IV.2 Organisation.

Chaque direction est libre de définir les modalités d'identification des ambassadeurs énergie (appels à volontariat, ...).

- Les rôles et responsabilités des référents énergie et des ambassadeurs énergie sont détaillés dans les documents internes de cadrage associés.
- La liste des ambassadeurs Energie sera tenue à jour par les référents énergie et disponible sur l'espace documentaire interne en ligne.
- Une boîte à outils est mise à disposition des ambassadeurs Energie. Elle comprend notamment une checklist des consignes nationales de sobriété énergétique.
- La trame de cartographie des acteurs de la sobriété est disponible sur l'espace documentaire interne.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Nb d'ambassadeurs énergie	MDDI	> 200	31/12/2024	Semestriel
Formations à la maîtrise de l'énergie : nombre de personnels inscrits et ayant démarré les formations proposées	DRHM	100% des ambassadeurs énergie (bâtiments tertiaires)	31/12/2024	Semestriel

Exemple de jalons actions intermédiaires :

T4 2022 réseau de référents énergie dans les directions

T1 2023 réseau d'ambassadeurs énergie dans les principaux sites

T2 2023 remontée des questions/ bonnes idées par les ambassadeurs

T3 2023 ambassadeurs formés

T4 2023 mise à disposition outils V1

1.1.2 Déployer un plan de suivi et comptage pertinent

L'installations de compteurs et sous-compteurs doit favoriser un meilleur pilotage et maîtrise des consommations notamment sur les sites mixtes (réunissant immobilier et infrastructures, ou différents usages). Ce plan de comptage porte sur l'ensemble des bâtiments et ouvrages industriels, soit environ 100 batiments tertiaires, 500 bâtiments techniques, 2200 maisons éclésières, environ 2800 ouvrages consommateurs d'énergie. A ce jour l'identification des sites nécessitant l'installation de sous-comptage n'a pas été établie de façon exhaustive au-delà des audits énergétiques réalisés. Elle pourrait être effectuée courant 2023. La revoyure du COP pourrait permettre également le dégagement des crédits nécessaires au financement des compteurs et sous-compteurs.

Dans ce cadre, VNF a signé en 2022 un partenariat avec ENEDIS et GRDF, et pourra solliciter le cas échéant l'appui du CEREMA. Le déploiement des GTB/GTC (gestion technique de bâtiment/gestion technique centralisée) doit également favoriser un pilotage plus fin des consommations d'énergie en priorité pour les sites soumis à l'obligation réglementaire d'installation de système de régulation.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
% de bâtiments soumis au décret tertiaire équipés en dispositif de suivi et comptage (y compris via OSFI et GTB)	DIEE/MDDI (appui DIMMO)	100%	31/12/2024	Semestriel

Exemples de jalons intermédiaires :

T1 2023 : cadrage des modalités de déploiement des dispositifs de suivi et comptage et évaluation budgétaire

1.1.3 Poursuivre la campagne d'audits énergétiques

La plupart des sites tertiaires ou industriels énergivores sont déjà couverts par un audit. Il s'agit donc de couvrir les sites d'enjeu secondaire non couverts par un audit énergétique.

La BDD Performance énergétique du patrimoine répertorie l'ensemble des audits énergétiques réalisés sur les sites immobiliers ou industriels. Il n'existe pas à ce stade de bilan d'inventaire national des audits réalisés ou à réaliser.

L'audit énergétique du bâtiment le plus consommateur de VNF, le Siège (Boutleux), a été réalisé en 2018 (avec une liste des interventions à réaliser). Il est envisagé de passer d'un chauffage gaz au réseau de chaleur urbain (gaz de mine) courant 2023.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
% de bâtiments tertiaires et industriels énergivores disposant d'un audit énergétique	DIEE/MDDI (DIMMO copilote)	100%	31/12/2024	Semestriel

Exemple de jalons intermédiaires :

T1 2023 : état des lieux de réalisation des audits énergétiques (bâtiments tertiaires et industriels) avec les DT, et production de l'indicateur associé.

1.1.4 Fiabiliser et exploiter les données de l'outil de suivi des fluides interministériel (OSFI)

L'OSFI Deepki *Deepki Ready* est déployé chez VNF depuis 2020 pour un pilotage renforcé des consommations et d'optimisation des dépenses énergétiques.

Les données des consommations et coûts énergétiques de l'OSFI sont issues d'une intégration des données de facturation des fournisseurs d'énergie. Les factures sont importées depuis les espaces clients des fournisseurs. Seules les données des énergies de réseaux (électricité et gaz et réseau de chaleur) suivent ce process. Les données des énergies stockées (fioul notamment) sont disponibles localement, leur intégration à l'OSFI est laissée à la main des gestionnaires et services locaux.

Les données relatives aux compteurs électriques ou gaz sont issues des bons de commande des marchés mutualisés (électricité et gaz) nationaux.

Les données bâtimentaires sont issues du référentiel technique, actualisé par le réseau Immobilier.

Les données du patrimoine industriel sont issues de la BDO. La mise à jour est manuelle.

1) (https://portail.vnf.fr/projets/metiers/Perf_En_Patrimoine/Pages/Accueil.aspx)

On considère un niveau de complétude et de fiabilité relativement bons. Pour autant, l'OSFi s'appuie sur les compteurs existants : il convient donc d'affiner le plan de comptage (voir mesure 1.1.2) pour fiabiliser davantage les données au niveau de chaque site ou usage de site. Par ailleurs, il convient de fiabiliser les espaces clients de certains fournisseurs.

L'OSFi est administré au niveau national par la Mission développement durable, et au niveau territorial par des relais au sein des réseaux immobilier et/ou moyens généraux.

Le chargé de mission énergie exploite et analyse les données de l'OSFI pour identifier les optimisations de consommations, financières et contractuelles à envisager.

Le schéma d'organisation et de fonctionnement de l'OSFI à VNF est annexé (annexe 0).

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Nb de compteurs intégrés et suivis dans l'OSFI	DIEE/MDDI	100% des compteurs contractualisés avec fournisseurs	fin 2024	Annuel

Exemple de jalons action intermédiaires :

T1 2023 (et suivants) Sièges et DT = données saisies et fiabilisées

1.2 Agir de manière immédiate sur les modalités d'exploitation et les éco comportements dans les bâtiments

1.2.1 Optimiser les modalités d'exploitation et d'utilisation (notamment les températures de consignes) dans les bâtiments de bureaux et les locaux techniques

Les consignes d'exploitation à respecter sont les suivantes :

- o Respect strict des consignes de températures à 19°C la journée et 16°C la nuit et le plus tôt possible après le départ de l'ensemble des personnels (par défaut et à titre indicatif à partir de 17h30),
- o Baisser la température de consigne à 18°C en journée les jours de délestage (rouge),
- o Déployer la Gestion Technique Centralisée - GTC - pour les grands sites lorsque cela est techniquement pertinent,
- o Réduire dès que possible la température de l'eau chaude : se laver les mains à l'eau froide et respecter une température de consigne du chauffe-eau à 55°C,
- o Interdiction d'utiliser les climatisations réversibles en chauffage s'il existe un équipement de chauffage,
- o Suppression des appareils de chauffage et de refroidissement individuels et mobiles, dès lors qu'ils ne sont pas prescrits pour raisons personnelles.
- o Mise à disposition de vêtements de travail adaptés, notamment pour les agents dans les locaux techniques et en cas de pic de froid,
- o Bon entretien des équipements de chauffage,
- o L'été, utilisation des appareils de refroidissement uniquement au-delà d'une température intérieure de 26°C.

Ces consignes sont diffusées aux agents notamment via les réseaux Immobilier et SG, et par une communication et sensibilisation adaptée (mesure suivante).

Le déploiement de la communauté des ambassadeurs énergie permettra de confirmer et contrôler la bonne mise en œuvre de ces consignes. Les ambassadeurs pourront s'appuyer sur le kit de l'ambassadeur, incluant notamment une checklist pour suivre la bonne mise en œuvre des consignes précédentes.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
% de bâtiments tertiaires ou industriels suivis par un ou des ambassadeurs énergie, et ayant fait l'objet d'un examen des consignes énergétiques	DIEE/MDDI	100%	31/12/2024	Semestriel

Exemple de jalons action intermédiaires :

T1 2023 (et suivants) Sièges et DT = données saisies et fiabilisées

1.2.2 Réaliser des campagnes de sensibilisation à la sobriété énergétique et aux éco comportements à destination des agents

Relayer la campagne nationale des écogestes (disponible sous [Wimi](#)) . Par ailleurs, il pourra être expérimenté l'affichage des courbes de consommations et partage des bonnes pratiques en s'appuyant sur la communauté des ambassadeurs énergie et sur la plate-forme numérique de formation et sensibilisation de VNF (projet de parcours de sensibilisation sur Edflex).

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Périodicité de reporting
Nb de campagnes de sensibilisation aux écogestes	DCOM (appui MDDI)	A minima 1/ semestre	Semestriel

Exemple de jalons intermédiaires :

T3 2023 DICOM = Communication sur l'action des ambassadeurs et la préparation de l'hiver

T4 2023 Toutes directions = nouvelle série de rencontres avec les agents par les ambassadeurs

1.2.3 Etudier la possibilité d'expérimenter l'hiver l'adaptation de l'organisation du travail (adaptation de la présence sur les lieux de travail)

Pour l'hiver 2022-2023, VNF a expérimenté la fermeture de 27 sites (et la mise hors gel du système de chauffage, soit à 8°C, dès lors que la période de fermeture est d'au moins 4 jours) pendant les vacances de Noël et notamment pendant la période du 30/12 au 02/01. Cette fermeture est restée à la main des directions (Siège et DT), en fonction de l'intérêt pressenti ou non, des besoins opérationnels, des discussions avec les agents et des représentants des personnels. Une consultation des agents en CHSCT (désormais CSSCT) pour les sites concernés a été conduite avant les vacances de Noël 2022. Un suivi renforcé des consommations d'énergies a révélé une baisse significative des consommations d'énergie et l'économie totale de 42.000 kWh d'énergie (soit l'équivalent de la consommation journalière de 900 foyers), pour citer quelques exemples, le site du siège national à Béthune avec une économie de 22% (sachant que la salle serveurs fonctionne en continu), ou encore sur le site du siège de la DTRS à Lyon avec une économie de 88%.

Toutes ces expérimentations ont été instrumentées, mesurées pour en tirer des enseignements après la période hivernale 2022-2023 et envisager d'autres mesures pour l'hiver 2023-2024. Ces mesures pourront être notamment de :

- rassembler les agents, notamment les jours de tension sur le réseau (Ecowatt rouge), de manière à ne pas éclairer et moins chauffer certains espaces
- étudier la possibilité et la pertinence d'expérimenter la fermeture des bureaux sur des périodes les plus longues possible pour une mise hors exploitation de nos bâtiments notamment lors des ponts de jours fériés et pendant les vacances de Noël.
- étudier la possibilité et la pertinence d'expérimenter la fermeture des bureaux les jours de délestage
- étudier la possibilité et la pertinence d'expérimenter des jours de télétravail groupés de façon concertée, en accord avec les agents concernés et sous réserve du bon fonctionnement du service.

Il conviendra dans ce cadre de cibler les sites pour lesquels un suivi des impacts énergétiques est possible et pertinent. Toutes ces expérimentations seront réalisées après consultation des instances représentatives du personnel compétentes et devront être instrumentées et mesurées pour mesure l'impact énergétique, en s'appuyant sur le cadrage national de suivi.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
% des sites expérimentaux ayant fait l'objet d'un suivi	DIEE/MDDI	100%	31/12/2024	Semestriel (par saison hivernale)

Exemple de jalons intermédiaires :

T1 2023 DIEE/MDDI = analyse des impacts énergétiques

T3 2023 Toutes directions = identification des sites pour expérimenter des fermetures temporaires

1.3 Améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

1.3.1 Optimiser et rationaliser les bâtiments et les surfaces dans le cadre du projet de modernisation de la voie d'eau

La physionomie du parc immobilier industriel va être modifiée avec la prise en compte des nouveaux modes de gestion (télé conduite de nos ouvrages de navigation) et l'évolution des métiers de l'exploitation-maintenance. Cette modernisation impliquera, à terme, des regroupements et la réduction du nombre de sites qui seront ainsi mieux dimensionnés et adaptés à nos activités. L'établissement souhaite poursuivre la programmation de l'abandon des sites peu efficaces (taux d'occupation et/ou fréquence d'occupation faible). L'optimisation de ces surfaces réduira la facture énergétique de l'établissement.

Préalablement, il est nécessaire de connaître l'évolution des effectifs de chaque site qui sera impacté et dans le même temps la planification des nouvelles constructions venant se substituer aux sites amenés à disparaître. Dès lors un planning de réalisation sera constitué dans un premier temps jusqu'en 2030 (NB : il est prévu entre 36 et 48 mois en termes de délais pour réaliser des constructions neuves). Les économies énergétiques ne seront pas immédiates car pendant un temps il y aura des doublons de sites amenant à des consommations qui augmenteront (effet de bosse).

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Surface en m2/agents pour les bâtiments tertiaires (bureaux)	DIMMO	18m2/personne	31/12/2024	Pluriannuel (mise à jour dans cadre SPSI)

Exemple de jalons intermédiaires :

T1 2023 : mise à jour du programme type pour les CMI et PA et rendu du programme type pour les PCC

T2 2023 : retour des DTs avec le tableau excel finalisé pour définir la future programmation budgétaire à 10 ans

1.3.2 Programmer l'isolation et autres travaux d'amélioration des performances énergétiques et climatiques des bâtiments existants (prioritairement pour les bâtiments > 1000m²)

Dans ce cadre, l'élaboration d'un Schéma Directeur Energie pour les plus grands bâtiments tertiaires permettra de planifier à court et moyen terme les travaux à mener prioritairement pour réduire les consommations d'énergies de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050.

Ces sites correspondent aux bâtiments soumis au Décret tertiaire (voir 1. Références) dont VNF a déjà inscrit les bâtiments concernés dans la base de données OPERAT pilotée par l'Etat. 18 bâtiments sont concernés soit environ 22 000m². Pour tenir les objectifs de 2030 (-40% de consommation), il est nécessaire de prévoir une dépense d'environ 1000€/m². Le besoin financier est estimé à environ 20 millions €.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Consommation d'énergie (Kwhcf) des bâtiments soumis au décret tertiaire et déclarées dans OPERAT Nb d'opérations et montants financés pour l'amélioration énergétique des bâtiments soumis au décret tertiaire dans le cadre des plans de résilience Etat	DIMMO	-40% en 2030, et -50% en 2040 20 M€ à terme et 2.5 M€/an dès 2023	2030 et 2040 D'ici 2030 et à CT 31/12/2024	Annuel Semestriel

Exemple de jalons intermédiaires :

T4 2022 : état des lieux des sites concernés et des consommations de référence, et déclaration des consommations sur l'outil OPERAT + candidature VNF au plan de résilience

T1 2023 : validation du schéma directeur Energie des sites soumis au décret tertiaire (VNF occupant unique ou principal)

2023 à 2030 : mobilisation de 2.5 millions €/an avec priorisation pour le bâtiment du siège

1.3.3 Améliorer la performance énergétique et climatique des autres bâtiments et des systèmes de chauffage énergivores ou à fort impact carbone

Pour l'ensemble de notre parc y compris nos logements de service, un programme de remplacement des modes de chauffage vétustes et énergivores a été lancé (accompagné de travaux d'isolation). Il répond aux mesures à mettre en œuvre par les Services Publics Ecoresponsables, définies par la circulaire du 25 février 2020. VNF a donc engagé un programme pluriannuel de suppression et de remplacement des chaudières fioul (concernant en premier lieu le patrimoine des maisons éclosières) par des solutions économes en énergie et bas carbone. Il s'agit notamment d'accélérer le remplacement des chaudières fioul par des systèmes alternatifs. Considérant environ 500 chaudières initialement à remplacer, l'effort d'investissement sera à terme de 10.5 M€.

Le remplacement des chaudières fioul (et travaux d'isolation) a démarré lors du premier appel à projet en 2021 (1 507K€ obtenus). Il s'est poursuivi en 2022 avec l'obtention de 935K€. Dans le cadre du plan de résilience 2, VNF a obtenu le financement de 48 opérations pour un montant de 1,4 M€ à pour des travaux d'isolation et de remplacement des chaudières notamment au fioul.

Actions 2022-2023 : état des lieux des sites concernés et audits des sites tertiaires et d'un échantillon de maisons éclosières + candidature VNF au plan de résilience (6 décembre 2022 : remise des dossiers de candidature aux tutelles)

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Nb de chaudières fioul remplacées et montants financés dans le cadre des plans résilience	DIMMO	500 chaudières, soit 10 M€	2029	Semestriel

Exemple de jalons intermédiaires :

Février 2023 : résultats de l'appel à projet

D'ici mi 2023 : validation du schéma directeur Remplacement fioul d'ici 2029

Mi 2023 : revoyure COP intégrant les besoins supplémentaires associés

Jusqu'au 31/01/2024 : étalement des dépenses attribuées dans le cadre du plan de résilience 2

Jusqu'en 2029 : consacrer 1.5 million €/an pour suppression totale des chaudières fioul



1.3.4 Développement de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (photovoltaïques) et de projets d'autoconsommation sur les bâtiments pertinents

Ce déploiement des énergies renouvelables sur bâti sera notamment étudié pour les sites pérennes et disposant de grandes surfaces de toiture (les sièges administratifs notamment).

Au regard de la typologie du bâti de VNF (bâtiments de surfaces modestes) les toitures ne semblent globalement pas assez significatives pour développer du photovoltaïque. Néanmoins, une étude de faisabilité sera lancée sur les sites répondant aux critères de priorisation définis par AGILE.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Nb de projets de PV sur à l'étude (via AGILE notamment)	DIMMO (DIEE/ MDDI copilote)	Cible à définir	2024	Semestriel

1.3.5 Construction de bâtiments à haute performance énergétique dans le respect a minima de la réglementation en vigueur (RE2020)

Ces nouveaux immeubles, pour la plupart dans le cadre du plan de modernisation de l'établissement, viendront en remplacement d'un ou plusieurs bâtiments d'une surface supérieure et économes.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
% de bâtiments construits respectant la RE 2020	DIMMO	100%	2030	Annuel

Exemple de jalons intermédiaires :

T1 2023 : mise à jour du programme type pour les CMI et PA et rendu du programme type pour les PCC

T2 2023 : retour des DTs avec le tableau excel finalisé pour définir la future programmation budgétaire à 10 ans

1.3.6 Faciliter le recours aux financements de la transition énergétique, dont les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)

La mesure consiste à renouveler un partenariat avec un obligé, dans le cadre du marché interministériel CEE de la DAE, de manière à cofinancer les opérations d'économies d'énergie.

Le partenariat de VNF avec un obligé CEE s'est terminé fin 2021. Le nouveau titulaire du marché DAE auquel a adhéré VNF sera connu courant 2023. S1 2023 : titulaire du marché DAE identifié auquel a adhéré VNF sera connu au T1 2023. Les directions pourront valoriser les opérations d'économies d'énergie, de façon complémentaire aux autres financements potentiels (ADEME, plan de résilience...). La valorisation CEE pourra également être réalisée directement par les prestataires/fournisseurs des interventions générant des économies d'énergie.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Nb et % d'opérations valorisées par les CEE	DIEE/MDDI	Cible à définir	31/12/2024	Semestriel

Exemple de jalons intermédiaires :

T1 2023 : titulaire du marché DAE identifié

1.4 Améliorer la performance énergétique des équipements et ouvrages fluviaux

1.4.1 Moderniser les stations de pompage du réseau fluvial

L'établissement est engagé dans le [projet européen GREENWIN](#), avec notamment Canal and River Trust et RWS visant à optimiser l'efficacité énergétique et climatique des stations de pompage.

De nombreuses stations de pompage, sites dont les consommations électriques sont souvent significatives, ont été rénovées ces dernières années : il s'agit de coupler la modernisation de la gestion hydraulique et l'efficacité énergétique de ces sites, avec des gains en efficacité énergétique de l'ordre de 15 à 30%. C'est par exemple le cas des stations de pompage de Stock, de Valcourt, Aingeray, Messein, etc... dont la modernisation a été réalisée ou est programmée. La modernisation de la station de Condé-sur-Marne, site le plus énergivore de VNF, permettra d'améliorer significativement son efficacité énergétique. D'une façon générale, l'optimisation de la gestion hydraulique, et la réduction des besoins de pompage (par exemple étanchéification des biefs et gestion fine des besoins hydrauliques) permettra de réduire les consommations électriques.



© Photo VNF

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
nb de stations de pompage modernisées/an, % de station disposant d'un indicateur de performance énergétique	DIEE/MDDI	2 stations/an et 100%	Fin 2024	Semestriel

Exemple de jalons intermédiaires :

T1 2023 Elaboration d'une méthode d'évaluation de la performance énergétique des stations de pompage (expérimentation sur un nombre restreint de stations de pompage dans un premier temps)

T2 2023 état des lieux et consolidation des données de consommation énergétique et hydraulique des principales stations de pompage

T2 2023 Définir un indicateur de performance des principales stations de pompage (exemple : Kwh/m3 d'eau pompée, hauteur d'eau de pompage)

T3 2023 Lancement de la modernisation des pompes de la plus grosse station de pompage gérée par VNF en termes de consommation énergétique : la station de Condé sur Marne (DT BS)

T4 2023 : élaboration d'un schéma directeur de rénovation des stations de pompage

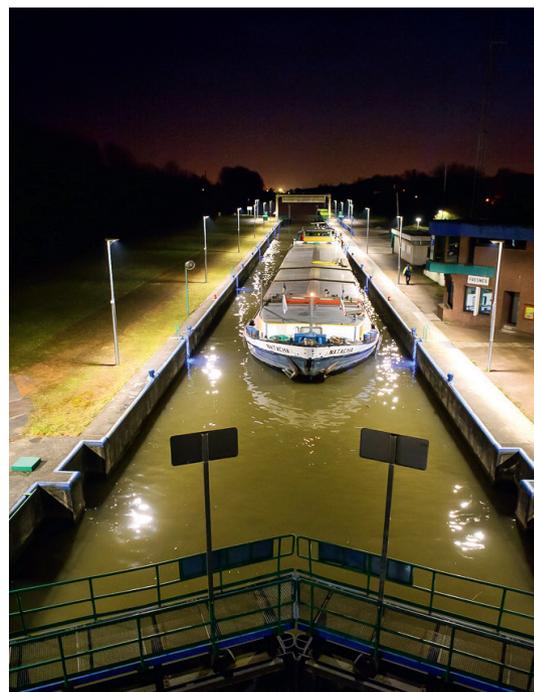
1.4.2 Adapter dans la mesure du possible les modalités d'exploitation des ouvrages et moderniser la gestion hydraulique du réseau fluvial

L'adaptation des modes d'exploitation des ouvrages, notamment pour une utilisation en dehors des pics de tension électrique, sera étudiée pour les sites énergivores. La modernisation de la gestion hydraulique constitue le principal levier d'économie d'énergie à moyen terme : en optimisant la gestion fine de la ligne d'eau, et limitant les fuites dans les canaux, l'établissement limitera les besoins en eau et de pompage du réseau. Le déploiement engagé de l'outil de supervision de la gestion hydraulique AGHYRE y contribue en premier lieu.

Le projet de structuration de la transformation GH dans le cadre du projet de modernisation cadrera la modernisation hydraulique.

1.4.3 Moderniser les autres ouvrages et équipements industriels (éclairage écluses, ventilation tunnels, ...) et mettre en œuvre les préconisations du guide d'éclairage des ouvrages de la voie d'eau

L'établissement met à disposition des agents une batterie de fiches actions pour l'optimisation énergétique dans la gestion, l'entretien et la maintenance des ouvrages fluviaux et patrimoine industriel. Les opérations exemplaires d'un point de vue énergétique seront valorisées en interne et externe.



© VNF

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Nb d'opérations d'amélioration énergétique des ouvrages et équipements fluviaux et montants investis	DIEE/MDDI	Cible à définir	Fin 2024	Semestriel

1.4.4 Inciter nos prestataires de travaux à la sobriété énergétique

Inscrire dans les pièces de marché, dès lors que cela s'avère pertinent, des dispositions environnementales et en faveur de la sobriété énergétique. Il s'agira dans un premier temps d'identifier les marchés à fort impact énergétique et de définir une clause type de sobriété énergétique.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Nombre de marchés de travaux intégrant une disposition en faveur de la sobriété énergétique	DIMOA (appui DJEF)	Au moins 2 marchés expérimentaux clausés	Fin 2024	Annuel

1.4.5 Achats de produits et services performants d'un point de vue énergétique (hors matériels et services numériques)

Pour les achats réalisés au travers des centrales d'achats publics, favoriser les produits identifiés écoresponsables dans l'offre UGAP.

Il conviendra dans le cadre de la programmation pluriannuelle des achats et marchés d'identifier les marchés à fort impact énergétique (exemple: palplanches, ...).

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Nombre de marchés de produits et services (hors marchés UGAP) intégrant une disposition en faveur de la sobriété énergétique	DT (appui DJEF)	5 marchés expérimentaux	Fin 2024	Annuel

1.5 Favoriser la sobriété énergétique du numérique

L'établissement a réalisé en 2022 son bilan environnemental du numérique de gestion. Il s'agissait, selon une méthode en Analyse de Cycle de Vie (ACV), d'évaluer les principaux postes impactant selon plusieurs enjeux environnementaux. L'objectif est désormais d'intégrer les conclusions au projet de transformation numérique de l'établissement.

1.5.1 Intégrer les recommandations du bilan environnemental du numérique de gestion dans la feuille de route de transformation numérique

La modernisation du réseau fluvial s'accompagne d'une transformation numérique majeure du réseau et de l'établissement. VNF intégrera les recommandations issues du bilan environnemental de l'informatique de gestion réalisé en 2022.

En particulier, la centralisation des centres serveurs des directions à Béthune, et le transfert sur le cloud constituent les priorités.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
% de centralisation des centres serveurs	DSIN	100%	T1 2024	Semestriel

Exemple de jalons intermédiaires :

T1 2024 = Tous les centres serveurs sont centralisés à Béthune

1.5.2 Intégrer les bonnes pratiques d'achat et de gestion de matériels et services numériques pour une consommation économe

Imposer dès que cela s'avère pertinent l'évaluation de la conformité des produits numériques au référentiel général d'écoconception des services numériques (RGESN).

L'établissement étudiera les potentiels d'optimisation énergétique de la salle serveur du siège. Un bilan énergétique de la salle serveur de Béthune sera réalisé au premier semestre 2023. Il sera à actualiser courant 2024 puisqu'il va intégrer l'ensemble des serveurs des Directions Territoriales. L'augmentation des consommations énergétiques sur Béthune sera à mettre en regard de l'économie faite dans les différentes DT. A terme il est prévu d'externaliser le datacenter de Béthune pour héberger les infrastructures sur un datacenter externalisé labellisé Tier 3+ optimisant notamment d'un côté la sécurité et de l'autre l'usage des énergies.

L'utilisation de matériels reconditionnés nécessitera la mise en œuvre du support contractuel adéquat, en s'appuyant sur les marchés mutualisés portés par l'Etat et l'UGAP.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
% économie d'énergie salle serveur Béthune	DSIN	10%	Fin 2025	Annuel
% marchés de fournitures ou services numériques publiés intégrant au moins une disposition environnementale	DSIN (appui DJEF)	100%	Fin 2025	Annuel
% matériels numériques achetés issus du réemploi, recyclage ou reconditionné	DSIN (appui DJEF)	20% en volume d'agents (cible décret AGEC)	2025	Annuel

Exemple de jalons intermédiaires :

T4 2023 = Bilan Schneider à valider pour la salle serveur de Béthune et mise au point du plan d'actions associé

T4 2024 = % matériels numériques issus du réemploi



© VNF

1.5.3 Sensibiliser au numérique responsable

Il s'agit de sensibiliser en premier lieu la filière Informatique et le réseau de la transformation numérique à la sobriété numérique (ex : Fresque du numérique), ainsi que l'ensemble des agents à travers une campagne de sensibilisation aux écogestes numériques.

Un guide des bonnes pratiques numériques sera élaboré et mis à disposition des ambassadeurs énergie.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Nb de directions migrées sur outil collaboratif	DSIN	10%	T1 2024	Annuel
Nb de personnels formés et utilisant les outils collaboratifs pour réduire le volume des PJ	DRHM (appui DSIN)	100%	Fin 2024	Annuel

Exemple de jalons intermédiaires :

T1 2023 = préparation de la formation

T2 2023 = Elaboration d'un guide des bonnes pratiques numériques

2. Favoriser des mobilités durables des personnels

(Économies sur les consommations de carburants)

2.0 Renforcer le pilotage des enjeux de mobilités durables

2.0.1 Elaborer le Plan national De Mobilité Employeur (PDME)

Il s'agit d'établir le diagnostic (enquête nationale) et d'élaborer le plan national

La loi du 17 août 2015 « 2015-992 art.51 » relative à la Transition Energétique pour la croissance verte impose, depuis le 1er janvier 2018, l'élaboration de plans de mobilité. Sont concernées les organisations de plus de 100 travailleurs sur un même site situé sur un plan de déplacements urbains (PDU).

L'objectif est de diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier en optimisant l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'organisation et de son personnel.

VNF dispose de PDME locaux, notamment à la DT Rhône-Saône (2018), DT Bassin de la Seine (2017), DT Strasbourg (2013) et le siège (2018).

L'objectif est, en 2023, d'élaborer un PDME national, pour l'ensemble de l'établissement.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Consommation de carburants VNF et part modales des agents pour les trajets domicile travail	DRHM	-10%/ référence	2026	Annuel

Exemple de jalons intermédiaires :

Janvier 2023 : prise de contact avec l'UGAP pour entamer la démarche de diagnostic.

Février 2023 : mise en place d'un dispositif de pilotage (chef de projet, animation, communication).

Février à juin 2023 : Diagnostic « déplacement » - réalisation d'une enquête nationale afin de déterminer la façon dont chacun se déplace et analyse des données.

A partir de l'été 2023, dresser un plan d'actions déclinées localement et son calendrier. Identification de la personne chargée de la mise en place et du suivi des actions.

Définir les moyens de communication.

T4 2023 = adoption du PDME

2024 = Mise en œuvre du PDME national VNF.

2.0.2 Actualiser la politique déplacements et mobilités

Il s'agit également d'actualiser la politique interne de déplacements et mobilités

La politique déplacements de VNF, signée le 28 janvier 2015, vise à consolider l'ensemble des règles applicables en matière de transports et déplacements professionnels (hors missions de maintenance exploitation du réseau) opérés par des agents de l'établissement ou des tiers opérant pour son compte.

Pour autant, la politique déplacements et mobilités a besoin d'être actualisée en y intégrant, notamment, des notions de sobriété énergétique comme limiter la vitesse des personnels à 110 km/h sur autoroute, inciter à privilégier les transports ferroviaires pour les trajets moyens et longues distances dès lors que le trajet ferroviaire est inférieur à 4 heures ou 6 heures pour un aller-retour. Les émissions de CO2 peuvent être économisées lors de déplacements professionnels. Il s'agit donc de mettre en avant les bonnes pratiques pour limiter l'impact des déplacements professionnels.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Politique interne déplacements et mobilité actualisée et diffusée	DRHM		T4 2023	-

Exemple de jalons intermédiaires :

T2 2023 = mise à jour de la politique déplacements et mobilités de VNF, création d'un groupe de relecture,

T3 2023 = Passage en instance en septembre 2023.

T4 2023 = communication auprès des personnels

NB: L'ensemble des actions et indicateurs qui suivent (mesures des points 2.1 et 2.2) découleront et seront précisées dans le cadre de l'élaboration du PDME.

2.1 Optimiser les consommations énergétiques des déplacements professionnels

2.1.1 Accélérer la gestion à distance des ouvrages (projet de modernisation VNF) et le recours aux matériels innovants évitant les déplacements

Le projet de modernisation de la voie d'eau ambitionne notamment de gérer à distance de nombreux ouvrages, réduisant de fait les déplacements professionnels entre les centres techniques et les ouvrages. Les expérimentations et le recours à des matériels innovants, en premier lieu desquels les drones, vont également contribuer à une réduction des déplacements des agents. Dans ce sens, le projet de modernisation améliore le bilan énergétique des déplacements des agents.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Nb expérimentations drones et robots	DIEE/MDDI	sans	sans	Annuelle

2.1.2 Poursuivre le recours à la visioconférence et le déploiement des équipements informatiques permettant l'accès aux outils de travail à distance

Le recours à la visioconférence et le déploiement des équipements informatiques permettant l'accès aux outils de travail à distance se poursuit. Depuis fin 2022, l'ensemble des agents VNF dispose d'un matériel performant et adapté à son métier, favorisant ainsi le travail collaboratif à distance.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Taux d'équipement des personnels à un matériel connecté	DSIN	100% (atteinte)	T4 2022	Semestriel

2.1.3 Inciter à privilégier les transports ferroviaires pour les trajets de moyen et longue distance

Report de l'avion vers le train dès lors que trajet ferroviaire est inférieur à 4 heures ou 6 heures pour un aller-retour dans la journée et de la voiture vers le train pour les trajets de plus de 300 km dès lors que l'offre de train existe. Il conviendra d'étudier la faisabilité d'évolution de l'outil de réservations pour tenir compte de ces objectifs. Cette mesure sera intégrée dans la politique déplacements et mobilités lors de sa révision.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Nb trajets en avion dès lors que trajet ferroviaire est inférieur à 4 heures ou 6 heures pour un aller-retour dans la journée	DRHM	0	T4 2024	Annuelle

Exemple de jalons intermédiaires :

T3 2023 = intégration de la mesure dans la politique déplacements et mobilités lors de sa révision

2.1.4 Accélérer le verdissement des flottes de véhicules terrestres

VNF tendra à favoriser les achats de véhicules à très faibles émissions (électrique ou hybride) conformément aux exigences en vigueur, à accélérer la pose de boîtiers bioéthanol sur des motorisations essence, et à poursuivre le déploiement de bornes de recharge électrique de façon complémentaire aux 100 bornes déjà installées.

La note du 15 mars 2022 de la DAE (Direction des Achats de l'Etat) rappelle les moyens de maîtriser la forte augmentation des prix des carburants. Cela passe par le choix des stations compétitives pour ravitailler les véhicules. C'est la première source d'économie.

Il s'agit également d'introduire du carburant Ethanol sur les véhicules essence de la flotte de VNF. Ainsi, la DAE encourage la conversion des véhicules essence en E85.

Le sujet a été présenté, fin août 2022, par le référent mobilité aux correspondants véhicules. Ces derniers ont travaillé sur la liste des véhicules susceptibles d'être dotés d'un boîtier selon les choix de VNF (véhicules plus sous garantie, véhicules avec – 80 000 kms, véhicules étant dans un périmètre permettant l'approvisionnement en Ethanol). Depuis, une direction territoriale a déjà fait le test de doter un véhicule.

Après avoir choisi les véhicules les plus appropriés pour un passage à l'E85, la pose des boîtiers Ethanol pourra être effective. Cela concerne environ 119 véhicules.

Le changement induit par la transformation énergétique des parcs doit être expliqué et accompagné auprès des personnels. Cela passe par l'information et la sensibilisation des agents à la conduite de véhicules électriques (boîte automatique, accélérations puissantes, pas de frein moteur, etc...).

VNF étudiera par ailleurs l'utilisation du logiciel interministériel ODRIVE. Ce logiciel contribue à améliorer le pilotage des parcs automobile par la réservation des véhicules et le covoiturage. C'est également un logiciel qui apporte des données d'inventaire, d'usage, de coûts indispensables aux décisions de gestion. Ce logiciel proposera prochainement la gestion des infractions, la gestion des sinistres avec des informations sur les remboursements, l'extraction de l'empreinte carbone grâce aux relevés kilométriques et les données pétroliers. C'est un outil d'aide à la décision.

VNF disposant d'un outil de gestion du matériel roulant Emat permettant déjà de pouvoir répondre à différentes demandes, une réflexion devra être menée sur l'utilisation d'ODRIVE, logiciel fortement promu par la DAE.

Exemple de jalons intermédiaires :

T1 2023 : Présentation de l'outil ODRIVE, adhésion si confirmation de l'intérêt de passer à ODRIVE

T2 2023 : travail sur l'arborescence, reprise des données, traitement des données par la DAE

T3 2023 : formations des gestionnaires



© VNF

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
% véhicules achetés à faibles et très faibles émissions + nombre de dérogations faites pour l'acquisition d'un véhicule essence + nombre de véhicules dont la pose de boîtier Ethanol a été effectué + nombre de bornes de recharge électrique.	DRHM	Cf cibles en vigueur	T4 2024	Annuelle

Exemple de jalons intermédiaires :

T1 2023 : définition des véhicules légers pour essai. Passage à l'E85 après essai validé en excluant les véhicules légers ne pouvant pas passer à l'Ethanol (pas de station E85 sur le secteur, pas assez de kilomètres annuels...).

T2 2023 : mise en place d'un dépliant « conduire un véhicule électrique ».

2.1.5 Accélérer le verdissement des matériels flottants

Etudier les possibilités de verdissement des matériels flottants utilisés pour la gestion du réseau fluvial

Le projet d'expérimentation de "propulsion à faible empreinte environnementale" avec le Valsaona et la vedette Le Rhône (DT RS) a été initié dans la perspective notamment de la cérémonie d'ouverture des JO 2024.



Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Budget annuel alloué au verdissement des matériels flottants	DIEE	Cible à définir	2030	Annuelle

Exemple de jalons intermédiaires :

2023 : identification des unités de matériel flottant susceptibles de bénéficier d'une remotorisation avec une technologie de motorisation à faible empreinte environnementale (répondant aux exigences de la norme EMNR –stage 5). Il s'agira d'identifier, parmi les engins en fin de vie les technologies potentielles adaptées aux différents usages des matériels flottants VNF.

2.1.6 Déployer des formations et sensibilisations à l'écoconduite

L'objectif est d'encourager les formations à l'écoconduite à tous les personnels de VNF. Plusieurs solutions existent : plateforme MENTOR, mise en place d'un marché. Le plan de formation identifiera des formations à l'écoconduite. Par ailleurs, la plateforme de contenu en ligne Edflex proposera un parcours mobilité durable

La télématique embarquée peut également permettre d'analyser le comportement de conduite des personnels via un rapport notamment de la vitesse et des indices d'accélération et de freinage donnant accès à toutes les données nécessaires pour sensibiliser les conducteurs à l'écoconduite, améliorer la sécurité et réaliser des économies.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Nb inscrits et ayant démarré le module « conduite éco responsable » proposé par le Ministère sur Mentor, ayant suivi intégralement ce module.	DRHM	Cf cibles en vigueur	T4 2024	Annuelle

Exemple de jalons intermédiaires :

1^{er} semestre 2023 : mise à disposition d'une playlist EDFLEX "Mobilité durable" et Mise à disposition des formations de la Plateforme formation MENTOR

2^{ème} trimestre 2023 : Prestation de Prévention de niveau 2 – analyse de sinistralité et diagnostic par Beltoise Evolution. Des actions découleront de ce diagnostic, notamment des formations pratiques sur piste sécurisée, sur site de VNF (simulateur de conduite et parcours routier). Une prise de contact doit être faite au préalable.

2.1.7 Mettre à disposition des flottes de vélos à assistance électrique, en priorité sur les sites de Siège

L'établissement dispose de 29 vélos à assistance électrique mis à disposition en UT, dont 1 pour le siège de la DTRS et 1 au siège de l'établissement. La DT NE, quant à elle, dispose de 3 trottinettes dont 2 électriques.

L'objectif est de favoriser le vélo pour les trajets professionnels des collaborateurs ce qui contribue aux objectifs de développement des mobilités douces...

Pour intégrer le vélo d'entreprise à VNF, il y a lieu d'acquérir, si pertinent, une flotte de vélos de service avec antivols dans chaque site de siège de VNF en complément des véhicules de pool, pour un usage partagé et installation de racks à vélos. En fonction du nombre d'agents par site de siège, des vélos à assistance électrique peuvent être achetés via l'UGAP (environ 2 000 € TTC avec une livraison sous 210 jours). Il paraît plus opportun de flécher les mobilités vers des vélos à assistance électrique plutôt que des trottinettes électriques plus accidentogènes.

Le besoin doit être au préalable étudié à l'occasion de l'élaboration du PDME.

Par ailleurs, il sera nécessaire de suivre l'utilisation du matériel (via un outil de réservation) afin d'en mesurer la bonne adaptation au besoin.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Nb de vélos à assistance électrique dans la flotte VNF	DRHM	Cible à définir en fonction du PDME	T4 2024	Annuelle

Exemple de jalons intermédiaires :

1^{er} semestre 2023 : prise de contact avec des prestataires, des vélos à assistance électrique peuvent être achetés via l'UGAP.

2^{ème} semestre 2023 : communication auprès des personnels.

Fin janvier 2024 : livraison des vélos à assistance électrique.

2.1.8 Limiter la vitesse des agents sur l'autoroute à 110 km/h pour les missions non urgentes

Les agents employant leur véhicule de service devront limiter leur vitesse à 110 km/h au lieu de 130 km/h sur autoroute et à 100 km/h au lieu de 110 km/h sur voie rapide. Cette mesure permet un gain de 20 % de carburant sur les trajets non urgents.

Cette notion intégrera la politique déplacements et mobilités lors de sa mise à jour.

La télématique embarquée peut également permettre d'analyser le comportement de conduite des personnels via un rapport notamment de la vitesse et des indices d'accélération et de freinage donnant accès à toutes les données nécessaires pour réaliser des économies.

Les personnels seront invités à utiliser le limiteur de vitesse.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Suivi des consommations de carburant avec la remontée des données véhicule	DRHM	-10% /année de réf	T4 2024	Annuelle

Exemple de jalons intermédiaires :

1^{er} semestre 2023 : échange sur le sujet télématique embarquée lors du GT matériels.

Avril 2023 : Décision sur la pertinence de la télématique embarquée et, si pertinent, test de la télématique embarquée sur un ou plusieurs véhicules du siège.

2.2 Optimiser les consommations énergétiques des déplacements domicile-travail

2.2.1 Faciliter le télétravail

En facilitant le télétravail bien avant la pandémie de Covid, VNF a été précurseur dans le déploiement du télétravail. Avec plus de 40% agents pratiquant régulièrement le télétravail pour une moyenne de 58 jours par an, cette modalité de travail contribue à réaliser une économie de carburants significative pour les agents. La mise en œuvre des nouvelles dispositions réglementaires accompagnera la mesure.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Nb d'agents pratiquant le télétravail, nombre de jour de télétravail par an en moyenne	DRHM		-	Annuelle

2.2.2 Accompagner l'usage du vélo et des transports en commun

La mesure vise à promouvoir le Forfait Mobilité Durable et sensibiliser les personnels aux modes doux et collectifs (par exemple avec la promotion du challenge national «Mai à vélo») pour inciter au vélo et aux transports en commun. L'établissement s'appuiera sur les dispositions réglementaires applicables relatives au Forfait Mobilité Durable et mettra en œuvre les nouvelles dispositions relatives aux personnels de droit public tout en en élargissant le bénéfice, autant que possible, aux personnels de droit privé.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Nb d'agents et salariés bénéficiant du forfait mobilité durable et du remboursement des transports en commun	DRHM		-	Annuelle

2.2.3 Expérimenter la mise à disposition d'une plate-forme de covoiturage

Il s'agit d'expérimenter à partir de 2023 une plate-forme de covoiturage, pour favoriser le covoiturage des personnels entre leur domicile et lieu de travail.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Echéance cible	Périodicité de reporting
Nb d'agents et salariés bénéficiant du forfait mobilité durable et du remboursement des transports en commun	DRHM		-	Annuelle

Exemple de jalons intermédiaires :

T1 2023 = benchmark et évaluation des solutions disponibles, définition du périmètre de déploiement

T2 2023 = contractualisation avec la solution retenue et initialisation du déploiement

La voie d'eau, un mode pour la transition climatique et énergétique et un réseau à énergie positive

3. Accompagner le report modal et la transition énergétique de la navigation fluviale

(Économies sur les consommations de carburants du transport de marchandises)

3.1 Accompagner le report modal des marchandises vers la voie d'eau

3.1.1 Renouveler et déployer un Plan d'Aide Au Report Modal (PARM) vers le transport fluvial

Doté d'une enveloppe de plus de 6 M€ sur la période 2018-2022, le PARM permet d'accompagner les entreprises souhaitant intégrer la voie d'eau dans leurs chaînes logistiques, à l'aide de soutiens financiers à chaque étape du montage d'un projet fluvial : aide à la réalisation d'études logistiques, à l'expérimentation du transport fluvial et à l'acquisition d'équipements de manutention et d'infrastructures. Il permet chaque année le report de 675 Millions de T-Km sur la voie d'eau et d'éviter ainsi l'émission de 91 000 tonnes de CO2 par an.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Périodicité de reporting
% déploiement et impacts environnementaux du PARM	DDEV	-	Annuelle

3.1.2 Contribuer au déploiement du dispositif REMO au sein du projet de Programme de Certificats d'Économies d'Énergie REMOVE

Le dispositif REMO du projet de programme CEE REMOVE vise à sensibiliser, former et accompagner les acteurs de la logistique au report modal vers les modes peu consommateurs. Il consacre pour sa part une enveloppe significative pour accompagner et faciliter le report modal vers le fluvial.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Périodicité de reporting
% déploiement et impacts environnementaux du Programme REMOVE	DDEV	Conformément au programme REMOVE	Annuelle

3.1.2 Contribuer au déploiement du dispositif REMO au sein du projet de Programme de Certificats d'Economie d'Energie REMOVE

Le dispositif REMO du projet de programme CEE REMOVE vise à sensibiliser, former et accompagner les acteurs de la logistique au report modal vers les modes peu consommateurs. Il consacre pour sa part une enveloppe significative pour accompagner et faciliter le report modal vers le fluvial.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Périodicité de reporting
% déploiement et impacts environnementaux du Programme REMOVE	DDEV	Conformément au programme REMOVE	Annuelle

3.2 Améliorer la performance énergétique et la décarbonation des flottes fluviales

3.2.1 Contribuer au déploiement des bonnes pratiques d'économies d'énergies en navigation fluviale, au travers de la Démarche Vert le fluvial

A travers la démarche "Vert le fluvial", VNF est engagé depuis plusieurs années pour accompagner la transition et l'efficacité énergétique des bateaux fluviaux. L'établissement et ses partenaires de la profession fluviale favorisent le déploiement de bonnes pratiques de navigation, économes en énergie : instrumentations et éco pilotage des bateaux, installation de tuyère sur les hélices, etc... Ces pratiques peuvent générer des économies de gasoil non routier de l'ordre de 10 à 50% selon les actions et usages fluviaux considérés.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Périodicité de reporting
Nb webinaires Vert le Fluvial et nb participants	DDEV	2 webinaires/an	Annuelle

3.2.2 Contribuer à l'élaboration de la feuille de route Transition énergétique de la navigation fluviale

L'étude FLUENT (Fluvial, énergie, transition) sous maîtrise d'ouvrage VNF, confiée à IFPEN, se consacre à modéliser les propulsions futures de la flotte fluviale en intégrant des paramètres de coûts et d'analyse de cycle de vie complet du puit à l'échappement et du berceau à la tombe. Plus de 220 cas par bassins fluviaux sont modélisés. Cette étude dont les livrables finaux seront obtenus en 2024 doit permettre de définir les quantités d'énergie nécessaires au verdissement du transport fluvial et accompagner la mise en place des réseaux de distribution sur et avec les territoires.

3.2.3 Contribuer à la mise en place d'un Groupe d'Appui Pour la Transition Énergétique du fluvial (GAPTE)

Accompagnement des bateliers pour identifier les meilleures solutions énergétiques adaptés à leurs bateaux.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Périodicité de reporting
Nb de sollicitations (dossiers) GAPTE	DDEV avec E2F	-	Annuelle

3.2.4 Accompagner le déploiement des infrastructures électriques des bateaux fluviaux

Tant pour l'avitaillement des bateaux à quai (en remplacement des groupes électrogènes fonctionnant au gasoil) qu'en faveur de la mobilité électrique fluviale.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Périodicité de reporting
Nb de corridors verts (électrifiés) et nb bornes électriques avitaillement et de mobilité électrique en service	DDEV	14 itinéraires plaisance électrifiés (ou corridors verts) en 2026	Annuelle

3.2.5 Renforcer les financements pour la transition énergétique des bateaux fluviaux par le renouvellement du Plan d'Aide à la Modernisation et à l'Innovation (PAMI)

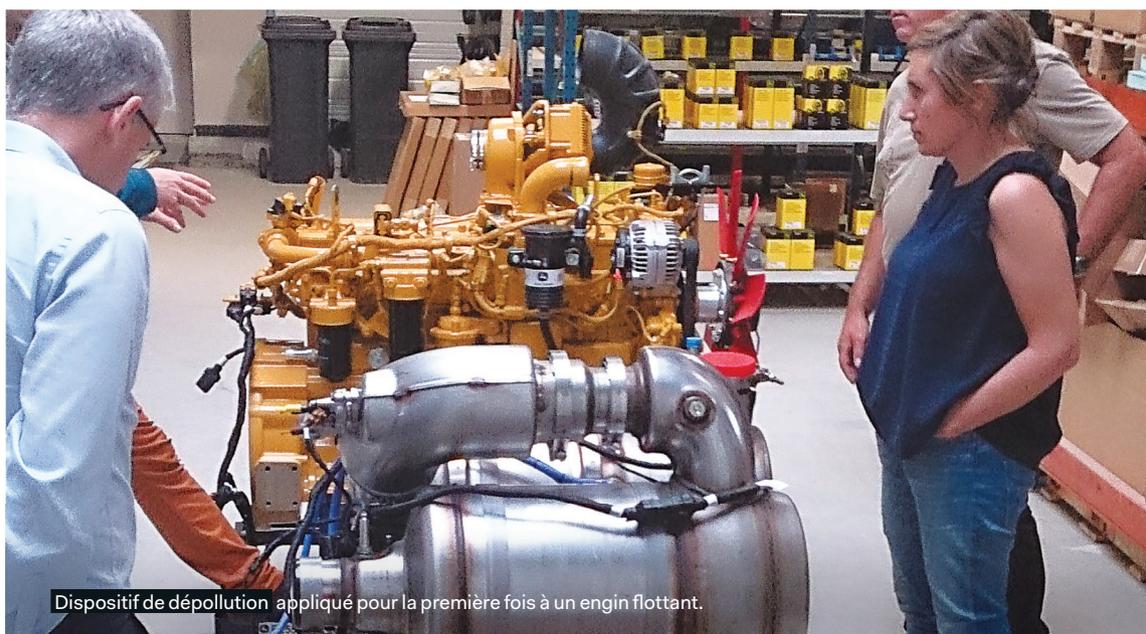
Déploiement d'une nouvelle plate-forme numérique de gestion du PAMI

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Périodicité de reporting
Consommations des enveloppes Verdissement et innovation du PAMI + Nb connexions à la plate-forme dématérialisée PAMI	DDEV	100% à la clôture du PAMI	Annuelle

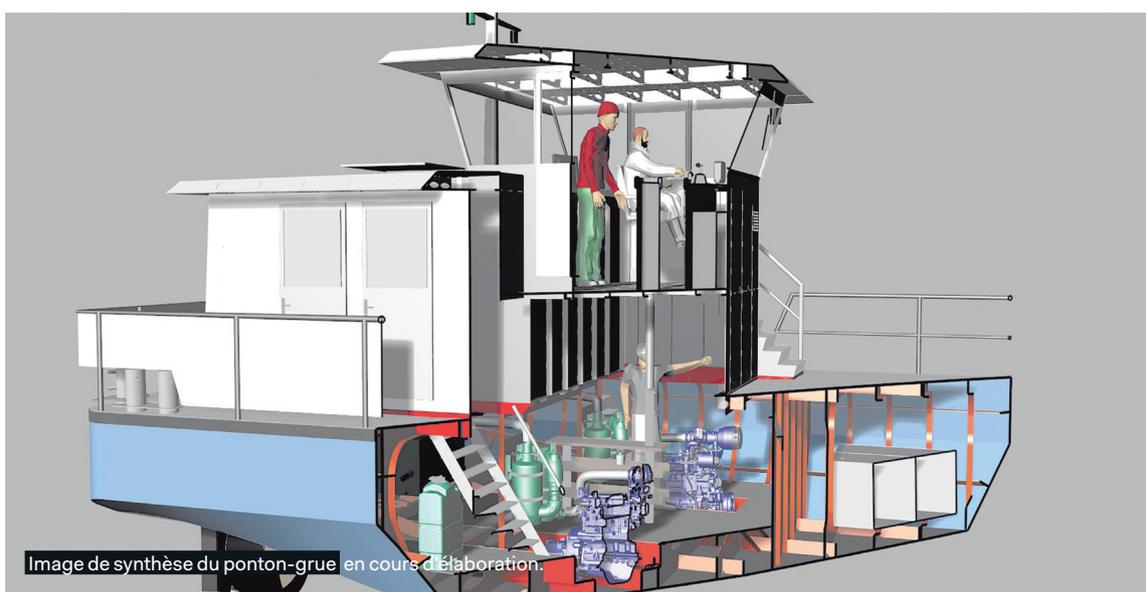
3.2.6 Renforcer le financement de la transition énergétique des bateaux par les Certificats Economies d'Énergie appliqués à la navigation fluviale

De façon complémentaire aux fiches CEE existantes et au programme REMOVE, élaboration d'une nouvelle fiche standardisée CEE sur l'acquisition de bateaux électriques

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Périodicité de reporting
Nb de dispositifs CEE (fiches standardisées, programmes CEE) éligibles au fluvial	DDEV	10	Annuelle



© Photo Ship ST



© VNF / Atelier Fluvial

4. Réseau à énergie positive : développer les énergies renouvelables sur le domaine fluvial

(Contribution à l'indépendance énergétique)

4.1 Développer les énergies renouvelables sur le domaine fluvial

4.1.1 Poursuivre les projets de développement des énergies renouvelables (hydroélectricité notamment) sur le domaine fluvial

La mesure consiste à déployer le programme de projets hydroélectriques et des autres énergies renouvelables en partenariat avec des industriels conformément à la stratégie de l'établissement sur les énergies renouvelables.

L'établissement identifiera les potentialités de développement des énergies renouvelables sur le domaine public fluvial, et les conditions de son développement.

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Périodicité de reporting
Puissance brute annuelle supplémentaire (en KW) et potentiel de production annuelle supplémentaire théorique (en Mwh) sur la période	DIMOA	Cible espérée 3950 KW	Annuelle

4.2 Contribuer à l'émergence des énergies renouvelables

Pour contribuer activement au développement des énergies renouvelables, VNF prépare un rapport évaluant le potentiel et étudiant les conditions de développement de la production d'énergies renouvelables des voies navigables ainsi que de leurs dépendances (domaine fluvial) : hydrolienne, PV vertical, dalles photovoltaïques, etc... de façon à définir une stratégie pluriannuelle intitulée « voies navigables à énergie positive ».

Indicateur de suivi	Responsable de l'indicateur	Cible	Périodicité de reporting
Rapport d'évaluation du potentiel et stratégie pluriannuelle « voies navigables à énergie positive »	DIMOA (DIEE/ MDDI copilote)	Cible à définir en fonction des conclusions du rapport à préparer	semestriel

Exemple de jalons intermédiaires :

T2 2023 : fournir à DGITM-DGEC-DGALN un avis de VNF sur les hydroliennes fluviales (retour d'expérience, potentiel, effets de restriction sur la navigation etc...)

T2 2024 : remise du rapport d'évaluation du potentiel ENR

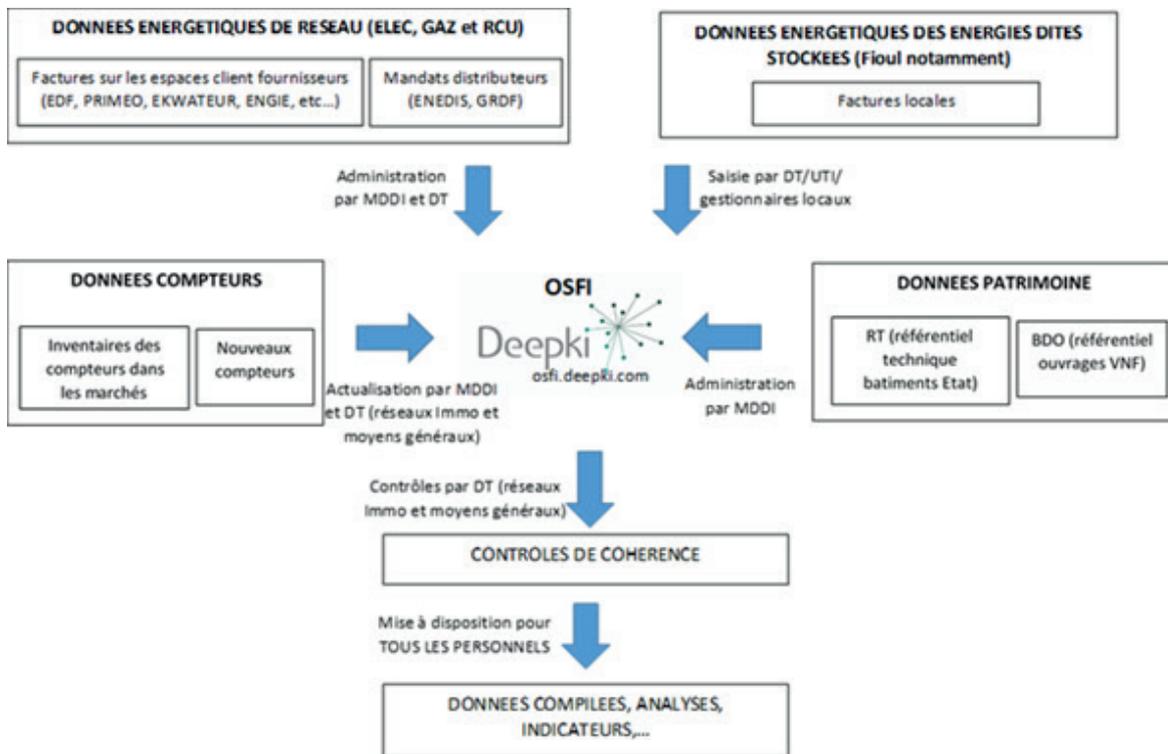
IV.2 Organisation et suivi du plan

- La référente énergie nationale coordonne et anime le plan de sobriété énergétique. Elle s'appuie sur la mission développement durable et innovation et le cas échéant l'expert ou chargé de mission énergie et climat.
- La task force sobriété énergétique, composé d'un référent Energie de chaque direction, coordonne le déploiement et suivi du plan.
- Plusieurs réseaux métiers contribuent à la déclinaison du plan, en premier lieu le réseau immobilier (chargés et référents immobilier), mais aussi les réseaux exploitation/maintenance, RSD, numérique, communication.
- La communauté des ambassadeurs énergie accompagne le déploiement des bonnes pratiques et consignes de sobriété énergétique. Les ambassadeurs sensibilisent et favorisent les écogestes et éco comportements.

Une note d'organisation interne décrit plus largement l'organisation mise en place : les modalités de remontée et circularisation des informations relatives à la sobriété énergétique sont détaillées. Un Tableau de bord, reprenant les indicateurs définis dans le présent plan est mis en place : il suit à la fois la mise en oeuvre du plan et le suivi des performance énergétique associées aux mesures.

ANNEXE 0

Schéma de fonctionnement et organisation de l'OSFI DEEPKI à VNF

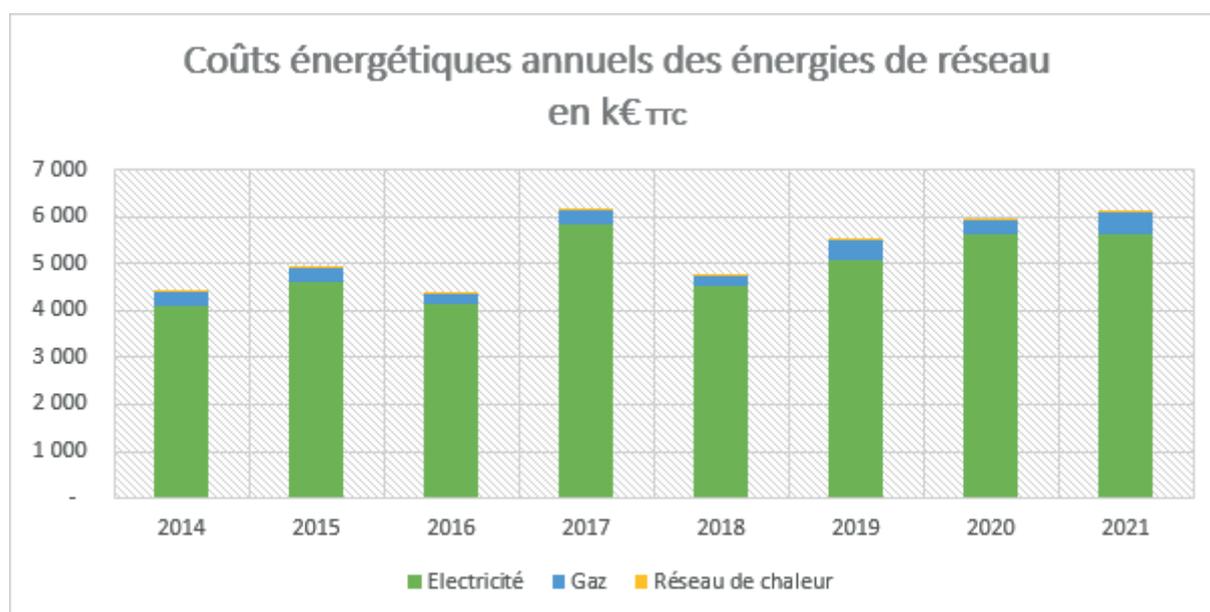


Panorama des consommations d'énergie

1. Cartographie des coûts et consommations énergétiques

- Coûts énergétiques

La facture énergétique pour le patrimoine géré (hors carburants donc) de l'établissement est d'environ 6.3 M€/an (dont environ 5.6 M€ d'électricité et 0.3 M€ de gaz).



Source : OSFI VNF

- Achats d'énergie verte

A travers ses contrats mutualisés cadres avec la DAE ou l'UGAP, l'établissement s'est engagé à acheter en partie de l'énergie dite verte (selon le dispositif des garanties d'origine) :

- o 50% de l'électricité achetée est « verte »
- o 100% du gaz commandé est du biogaz

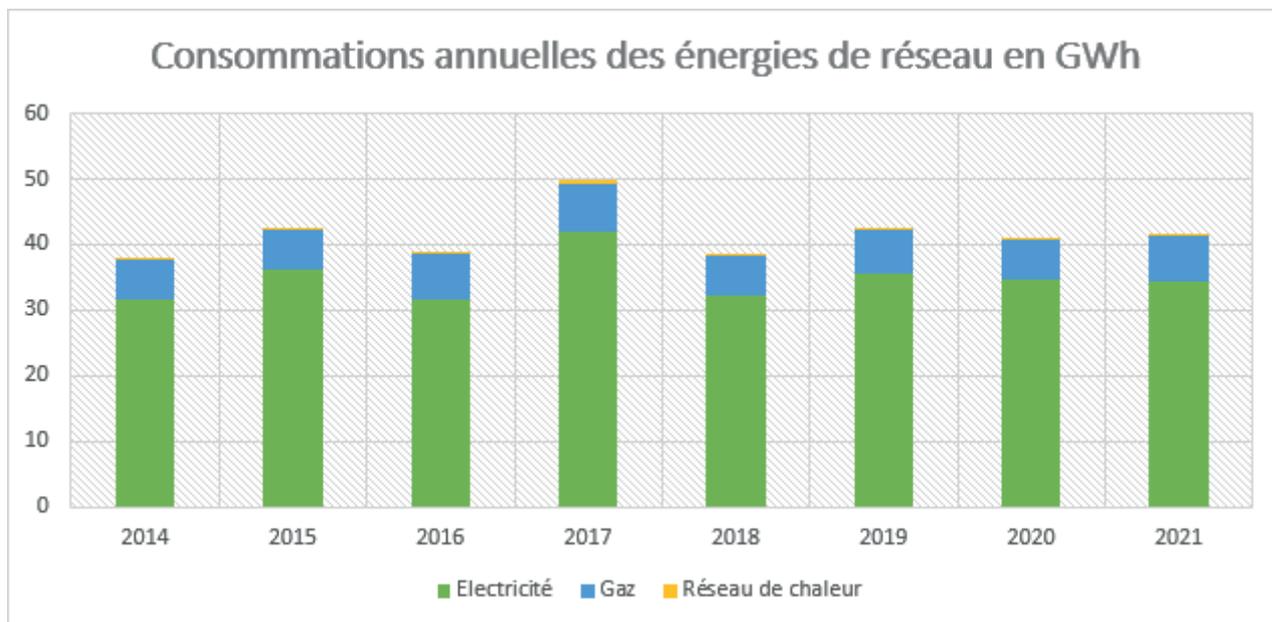
- Consommations énergétiques

La consommation annuelle d'énergies pour le patrimoine (hors carburants donc) de l'établissement s'élève à environ 40 GWh/an pour l'établissement. L'électricité représente environ 76% de ces consommations (15% pour le gaz).

On considère que les ouvrages fluviaux comptent pour environ 30 à 50% des consommations d'électricité .

L'établissement dispose d'un outil de suivi énergétique (DEEPMI) alimenté automatiquement par les factures des fournisseurs d'énergie.

2) bien que la donnée soit considérée peu fiable au regard des plans de comptage, avec souvent 1 compteur pour plusieurs types de sites/ bâtiments/ouvrages ou vice versa.



Source : OSFI VNF

Nb : les variations peuvent être en partie imputables à une évolution du périmètre des sites ou compteurs considérés, aux conditions climatiques, et à l'exploitation ou utilisation des sites.

2. La voie d'eau, un réseau à énergie positive

L'établissement consomme donc environ 40 GWh chaque année.

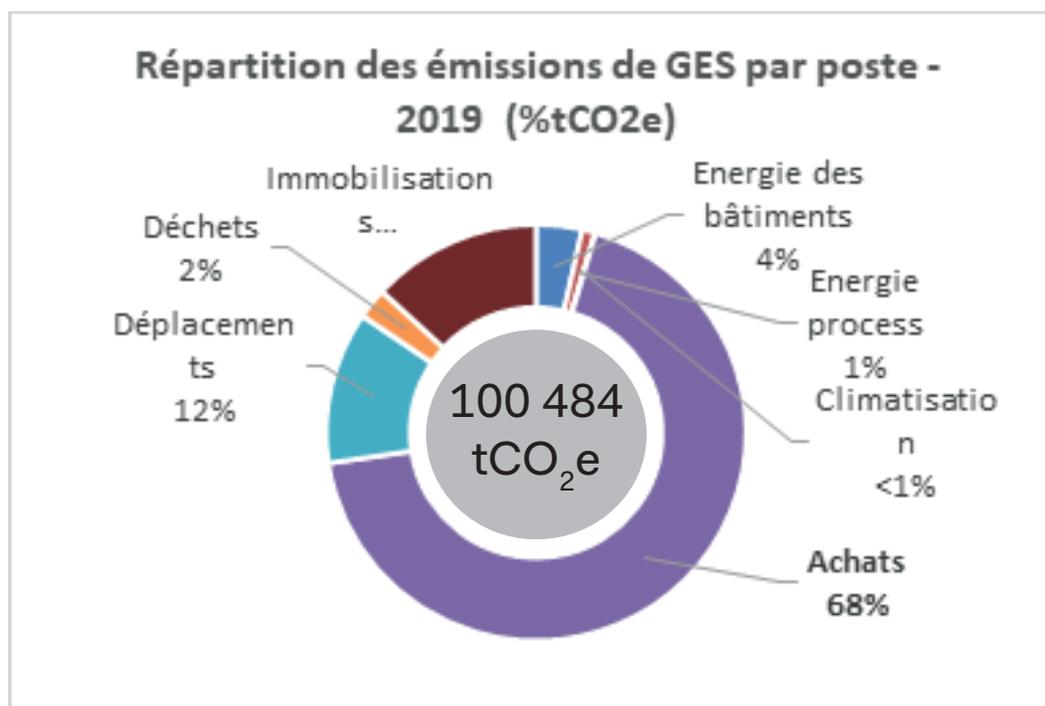
Le réseau de VNF permet aujourd'hui, tout schéma contractuel confondu, de produire 173 GWh d'énergies renouvelables (hydroélectricité).

En conclusion, le bilan énergétique global de la voie d'eau peut être considéré à énergie positive.

Dans la perspective de la mise en service du projet de canal à grand gabarit SNE» l'établissement restera à énergie positive (avec ou sans production d'énergies renouvelables sur le périmètre SNE).

3. L'infrastructure fluviale, un bilan global d'émissions GES favorable

Le bilan des émissions GES de l'établissement VNF est évalué à environ 100 kTonnes équivalent CO₂ (avec une fiabilité très faible sur certains postes d'émissions parfois significatifs tels que les travaux).



On évalue en première approche les émissions GES évitées par la production d'hydroélectricité du DPF, à environ 11 kTeqCO₂ par rapport au mix énergétique français (et 226 kTeqCO₂ par rapport à la production au charbon).

On estime par ailleurs que le transport fluvial de marchandises permet d'éviter de l'ordre de 270 kTeqCO₂ (si les marchandises transportées l'étaient par le mix fer + route). A noter que les émissions GES du transport fluvial de marchandises représente moins de 0.1% des émissions GES des transports au niveau national.

Sur cette base, on peut en effet considérer que la voie d'eau est à impact CO₂ globalement positif. Pour autant, l'établissement poursuit son engagement pour l'optimisation des émissions GES en favorisant les pratiques vertueuses notamment en termes de mobilité durable (déplacements professionnels et domicile-travail), de performance énergétique et carbone du patrimoine géré, et d'amélioration des performances énergétiques et climatiques de la navigation fluviale.

ANNEXE 2

Synthèse des 12 objectifs du plan

VNF, établissement économe en énergies	
8 objectifs	
1	Renforcer la connaissance et organiser la maîtrise de l'énergie au sein de l'établissement
2	Agir de manière immédiate sur les modalités d'exploitation et les éco-comportements dans les bâtiments
3	Améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments
4	Améliorer la performance énergétique des équipements et ouvrages fluviaux
5	Favoriser la sobriété énergétique du numérique
6	Renforcer le pilotage des enjeux de mobilités durables
7	Optimiser les consommations énergétiques des déplacements professionnels
8	Optimiser les consommations énergétiques des déplacements domicile-travail
La voie d'eau, un mode pour la transition climatique et énergétique et un réseau à énergie positive	
4 objectifs	
9	Accompagner le report modal des marchandises vers la voie d'eau
10	Améliorer la performance énergétique et la décarbonation des flottes fluviales
11	Développer les énergies renouvelables sur le domaine fluvial
12	Contribuer à l'émergence des énergies renouvelables

ANNEXE 3

Synthèse des Indicateurs de suivi et performance par objectif - axes 1 et 2 du plan

	Indicateurs potentiels A travailler / compléter	Pilote national (et appui)
1. Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine bâti et industriel	Consommations énergétiques annuelles des énergies de réseaux (gaz et électricité) en MWh et en € dont consommations électriques du pompage et dont consommations énergétiques de réseau des bâtiments tertiaires	DIEE/MDDI
1.1 Renforcer la connaissance et organiser la maîtrise de l'énergie	Nb de compteurs par énergie présents et suivis dans OSFI Réseau référents énergie et nombre d'ambassadeurs énergie Part des bâtiments soumis au décret tertiaire équipés de dispositif de suivi et comptage, part des sites tertiaires et et industriels couvert par un audit énergie Nb de personnels ayant suivi une sensibilisation ou formation à la sobriété ou maîtrise de l'énergie	DIEE/MDDI DRHM
1.2 Agir de manière immédiate sur les modalités d'exploitation et d'utilisation (éco comportements) dans les bâtiments	Part des bâtiments tertiaire ayant fait l'objet d'un contrôle ou suivi des consignes énergétiques Nb de campagne de sensibilisation % de sites expérimentaux ayant fait l'objet d'un suivi pertinent	DRHM
1.3 Améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments	Surface en m2/agents pour les bâtiments tertiaires Consommation d'énergie (Kwhcf) des bâtiments soumis au décret tertiaire et déclarées dans OPERAT Nb de chaudières au fioul remplacées Nb d'opérations et montants des dépenses financés par le plan de résilience Bâtiments Nb de projets PV sur bâti à l'étude Nombre d'opérations valorisées par les CEE	IMMO (appui DIEE/ MDDI)
1.4 Améliorer la performance énergétique des équipements et ouvrages fluviaux	Consommation d'énergie des stations de pompage Nb de stations modernisées sur l'année et % des stations disposant d'un indicateur de performance énergétique fiable Nb d'opérations et dépenses annuelles rénovation énergétique des équipements industriels Nb marchés travaux intégrant disposition en faveur sobriété énergétique Nb marchés produits et services (hors UGAP) intégrant disposition en faveur sobriété énergétique	DIEE
1.5 Favoriser la sobriété énergétique du numérique	Nb et % de centres serveurs centralisés Consommation annuelle et économie annuelle salle serveur Béthune Nombre personnels formés aux outils collaboratifs Durée de vie moyenne matériels informatiques Nb ou% achats matériels informatiques reconditionnés	DSIN

	Indicateurs potentiels A travailler / compléter	Pilote national (et appui)
2. Favoriser des mobilités durables des personnels (Économies sur les consommations de carburants)	Les indicateurs mobilité seront confirmés dans le cadre de l'élaboration du plan déplacement de l'Etablissement (PDME)	
2.0 Renforcer le pilotage des enjeux de mobilités durables	Elaboration PDME Actualisation de la politique déplacements/mobilité	DRHM
2.1 Optimiser les consommations énergétiques des déplacements professionnels	Consommation annuelle de carburants (par type de carburant) Emissions CO2 annuelle des carburants Nb de trajets annuels en avion et émissions CO2 annuelle en avion % d'achats de véhicules à faibles émissions Nb de bornes de recharge des véhicules terrestres Nb équipements fixe de visioconférence ? Nb vélos dans la flotte VNF Nb agents ayant suivi un module conduite écoresponsable	DRHM
2.2 Optimiser les consommations énergétiques des déplacements domicile-travail	Nb annuel d'agents pratiquant le télétravail Nb annuel d'agents bénéficiant du forfait mobilité durable et du remboursement des TC Nb agents pouvant bénéficier à une plate-forme de covoiturage partenaire	DRHM

ANNEXE 4

Synthèse des pilotes (par objectif)

1. Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine bâti et industriel	Pilote
1.1 Renforcer la connaissance et organiser la maîtrise de l'énergie	DIEE/MDDI
1.2 Agir de manière immédiate sur les modalités d'occupation et les éco-comportements dans les bâtiments	DRHM
1.3 Améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments	DIMMO (appui DIEE/MDDI)
1.4 Améliorer la performance énergétique des équipements et ouvrages fluviaux	DIEE
1.5 Favoriser la sobriété énergétique du numérique	DSIN
2. Favoriser des mobilités durables des personnels	
2.0 Renforcer le pilotage des enjeux de mobilités durables	DRHM
2.1 Optimiser les consommations énergétiques des déplacements professionnels	DRHM
2.2 Optimiser les consommations énergétiques des déplacements domicile-travail	DRHM

ANNEXE 5

Gouvernance et organisation

ORGANISATION

- Animation par DGD (responsable du plan de sobriété énergétique de VNF)
- Avec l'appui de DIEE/MDDI, en relation avec l'energy manager du ministère et les personnes ressources de l'Etat et de ses opérateurs ;
- Avec l'appui d'un spécialiste sur les questions d'immobilier (DIMMO), d'un spécialiste sur les questions de déplacement (DRHM), d'un ou plusieurs spécialistes sur les questions des ouvrages et équipements (DT volontaires), d'un spécialiste sur les questions numériques (DSIN)
- 1 pilote identifié/action et un jalonnement de la mise en œuvre avec suivi des indicateurs associés
- 1 réseau d'ambassadeurs Sobriété énergétique (1 par bâtiment et équipement/ouvrage à mettre en place progressivement en commençant par les bâtiments et les sites industriels à plus forts enjeux)
- Mise en place d'une "task force" interne dans laquelle toutes les directions ont désigné un référent énergie

Rôle de la task force

- actualiser le plan en cohérence avec les instructions gouvernementales relatives à la sobriété énergétique
- veiller à la cohérence avec les actions écoresponsables déjà menées et le PCA
- définir les modalités déploiement, communication, rapportage associées
- suivre l'avancement du déploiement au trimestre : La task force se focalise sur l'animation du volet interne (établissement économe en énergie) du PSE et le volet résilience des sites (tensions sur les énergies). Elle n'anime pas le volet DDEV/DIMOA sur les actions « la voie d'eau, réseau à énergie positive » mais intègre les éléments de rapportage de DDEV/DIMOA dans le suivi du plan d'action.
- veille, partage de bonnes pratiques avec d'autres acteurs de l'écosystème VNF

• Constitution de la task force

Siège	Noms	DT	Noms
DIEE	Anthony Petitprez, et Loic Anselin Mission développement durable et innovation	DTCB	Thierry Feroux, DRII
DRHM	Maud Besegheer, DRHM/DA	DTSO	Elodie DUFEU, avec l'appui d'Alexis Palmier (immobilier), Jean Niquet (ouvrages), Edwige Monteux (siège & coordination). Liste des ambassadeurs à compléter
DIMMO	Antoine Proutière, resp immobilier tertiaire	DTNE	Angélique LEBOEUF (SG/PRE) avec appui de Samuel GRANDCLAUDE
DJEF	Jeanne-Marie Roger (PCA)	DTNPDC	Eric Kabeya (SG) avec appui de la responsable des MGL, du responsable du Pôle Immobilier et du Responsable de l'unité Informatique
DSIN	David Morel	DTS	Eric Schmitt, SG et/ou Annabella Berti, SGA. avec l'appui de Vincent STEIMER (DUT RSD) et de Céline GINGLINGER (BUD, référente immobilier)
DIRCOM	Julie Vinogradoff	DTBS	Jean-Christophe SCHLEGEL (adjoint à la SG) avec appui de Than-Son NGUYEN (chargé de mission SD), Chrystelle GALLEY (référente immobilier de la DTBS), Cécile RAOUX (membre du CSME)
DDEV et DIMOA (pour les actions des axes 3 et 4)	A.Millot et O.Vermorel	DTRS	Olivier Norotte puis Nelly Pailhé resp pôle contrôle de gestion

• Gestion documentaire :

- o 1 équipe teams dédiée à la Task force
- o et 1 équipe teams par grand objectif (Bâtiment et énergie, mobilités, Numérique responsable, équipements industriels et énergie)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Voies navigables de France
175, rue Ludovic-Boutleux – CS 30820
62408 Béthune Cedex
Tél. : 03 21 63 24 24